

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18/07/2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juillet à 20h30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E.; KOOS A.; GUYOT F. ; SAUTER C. ; POTHIER M.

ABSENTS NON EXCUSES : PERRIN L, PERRIN H. ; BOULET J.P

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

VU le CGCT et notamment son article L5214-16 V;

CONSIDERANT que la commune de BUFFIGNECOURT souhaite la réfection du toit de l'arrêt de bus et que dans ce cadre il est envisagé de demander une aide parlementaire exceptionnelle à M. le sénateur KRATTINGER;

CONSIDERANT que le montant de l'aide parlementaire exceptionnelle demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de l'aide, conformément au plan de financement joint en annexe,

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

7 Pour, 0 Contre, 0 Abstention,

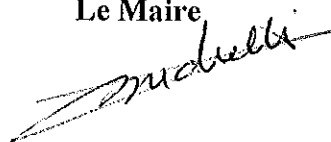
- **décide** de demander une aide parlementaire à M. KRATTINGER en vue de participer au financement de la réfection de la fontaine communale à hauteur de 2939,20€

- **autorise** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire



Pour extrait conforme :

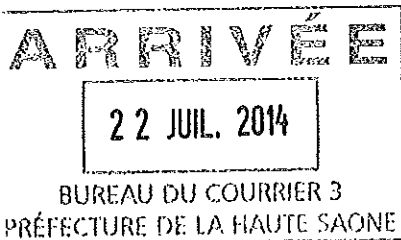
Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	7
-absents	3
-exclus	0

Date de convocation :
12/07/2014

Date d'affichage :
19/07/2014

OBJET :
**Demande d'aide
parlementaire
exceptionnelle**



Nombre de membres: afférents au Conseil M
en exercice 10
qui ont délibéré 7

Date de la convocation: 18/07/2014
Date d'affichage: 19/07/2014

SEANCE DU 18 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, et le 18/07 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

Chantal HECHT a été élu secrétaire.

Présents: Mmes HECHT Chantal, SAUTER Chantal, POINTEK Monique,
DUCHET Christel M. GRANDGERARD Emmanuel, GUYOT
Fabien; KOOS Arnaud

Procurations:

Absents: M. PERRIN Louis, PERRIN Hubert; BOULET Jean-Pierre

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES TERRES DE SAONE A COMPTER DU 01/01/2015

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une délibération de la Communauté de Communes Terres de Saône, relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, réuni le 07/07/2014, a approuvé cette modification de statuts.

Conformément aux articles L5211-5 et L5214-4 du CGCT, chaque Conseil Municipal des communes membres doit désormais se prononcer sur cette modification de statuts ci-jointe.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver (1) par: 7 voix pour 0 contre 0 abstention
~~de refuser (1).~~

- La modification des statuts ci-annexée de la Communauté de Communes applicable à compter du 01 janvier 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

